

Epreuve : 101 Matière : 0559 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Du Bellay, dans le dernier sonnet des Regrets, défie le Roi de faire « quelque chose » du « rien » qu'il lui offre, conjuguant au terme de son recueil posture d'humilité et aboutissement du parcours autique qui traverse la partie enchiomastique de l'œuvre. En creux, le poète angevin suggère à Henri II de préférer, à la tentation guerrière incarnée par Mars, les arts et les lettres et ainsi de suivre l'exemple de sa sœur Marguerite de France, célébrée dans les sonnets précédents. Les poètes de notre corpus pourraient confirmer que l'adresse au Roi n'est jamais tout à fait désintéressée. Si les poèmes sont divers par leur forme - une épître en octosyllabes de Clément Marot composée en 1518 et publiée en 1635, une ode de Ronsard de 1550, rédigée en heptamètres, une ode de Théophile de Viau en octosyllabes datant de 1620, et un sonnet de Malherbe en alexandrins paru en 1627 mais écrit en 1608 -, ils partagent un destinataire commun : le Roi de France, dont ils font l'éloge, qu'il s'agisse de François I^{er} pour Marot, de Henri II pour Ronsard, de Henri IV pour Malherbe ou de Louis XIII pour Viau. La variété des souverains marque la relative amplitude diachronique du corpus : un siècle, durant lequel se succèdent sept rois - les trois enfants d'Henri II : François II, Charles IX et Henri III ne figurent pas dans le corpus -, avant qu'on

ne puisse parler de « siècle de Louis XIV ». Cette période est marquée par des troubles politiques importants : les guerres de religion entre catholiques et protestants meurtrissent le pays ; les pays voisins, et en particulier l'Espagne, se montrent menaçants ; la dynastie des Valois prend fin quand Henri IV inaugure celle des Bourbons. Il est donc nécessaire pour le Roi d'asseoir sa légitimité, ce à quoi le poète s'emploie : Théophile de Viau soutient Louis XIII contre sa mère Marie de Médicis, Ronsard célèbre les guerres menées par Henri II, Malherbe assure la postérité des héritiers de Henri IV. Les poèmes, par leur structure démonstrative, assument alors un rôle enchâssé et politique. Cependant, l'enjeu poétique n'est pas en reste : par le don d'un poème qui célèbre sa gloire, le poète attend en contre-don la protection et la faveur du Roi, n'hésitant pas pour cela à mettre en scène une prétendue misère : « Je ne soutiens (dont je suis marri) maille » affirme Marot, qui obtient gain de cause puisque son épître le rapproche de Marguerite de Navarre, sœur du Roi. Dans une démarche quasi féodale, le poète se soumet au Roi qu'il célèbre, et espère en retour profiter de son éclat, dans un phénomène d'enrichissement réciproque : les exploits du Roi alimentent l'œuvre du poète, lequel fait redonner la gloire du monarque. L'un et l'autre accèdent conjointement à la postérité, puisque durent pour l'éternité à la fois l'image sublimée du Roi - poète pour François I^{er}, guerrier pour Henri II et Louis XIII - et les vœux eux-mêmes, non seulement instrument qui « tire [la mémoire du roi] dans les cieux » (Ronsard), mais « plaisir » (Marot).

qui dit « tousjours » (Malherbe). Ces destins liés autorisent le rapprochement du poète et du Roi : François I^{er} comme Marot, « rimeuse »; Ronsard à Henri II. pour « la guide » ; Vivau Conseille Louis XIII : « Usy moins de votre amitié ». Le contexte esthétique influence éamment sur ces pièces poétiques : dans cette période dite « renaissance » durant laquelle on cherche à « illustrer » la langue française, en voie de légitimation, suivront les principes de la Défense et Illustration de la langue française de Du Bellay, on cherche à élever la poésie française au niveau des modèles antiques et des prédécesseurs italiens. Les poètes du corpus, qu'ils soient liés à l'humanisme comme Marot, à la Pléiade comme Ronsard ou à ce qu'on a rétrospectivement appelé le baroque comme Vivau et Malherbe - s'inscrivent donc dans une démarche de légitimation de la poésie et de célébration des vers et du pouvoir poétique, moins bornée que l'autorité temporelle du Roi. Comment alors, en s'inscrivant dans l'histoire par un éloge qui soutient la légitimité du pouvoir royal, les poètes visent-ils en même temps la postérité par la célébration de la démarche poétique ?

L'étude d'un tel corpus pourrait avec profit s'effectuer en classe de seconde, dans le cadre de l'objet d'étude « la poésie du Moyen-Âge au XVIII^e siècle ». On pourrait en effet trouver de l'intérêt dans la pluralité des formes poétiques employées pour une même adresse, mais aussi, au-delà de l'aspect d'histoire littéraire, faire réfléchir les élèves sur la relation de la littérature avec le réel, et ici l'histoire, dans une perspective interdisciplinaire fertile. La séquence pourrait prendre place dans la seconde moitié de l'année, après l'étude d'un corpus de littérature d'idées autour de l'affaire Dreyfus. L'explication de la lettre ouverte de Zola au Président de la République Félix Faure aura montré une

l'oralité bien plus idémique dans l'adresse à l'autorité politique, et aura permis la découverte de procédés rhétoriques qui seront remobilisés dans notre séquence. Au collège, les élèves ont pu acquérir des notions de métrique et de prosodie - les différents vers et systèmes de rimes, la forme du sonnet - et ont peut-être lu les poètes du Corps dans le cadre du travail sur le lyrisme amoureux en classe de quatrième. Notre séquence, qui comporte dix séances dont une évaluation et est prévue pour durer dix heures, peut s'intituler « Comblers de Lauriers Vostre Postérité », titre emprunté à Malherbe. La problématique donnée aux élèves est la suivante : En quoi les poètes du Corps célèbrent-ils et légitiment-ils à la fois le Roi et eux-mêmes ? Les objectifs sont que les élèves soient sensibles à la dimension politique des textes - inscription dans l'histoire, démarche de démonstration de la légitimité royale -, mais aussi à leur dimension poétique, voire métapoétique - célébration du genre et de l'ordre poétique et qu'ils puissent repérer et distinguer l'éloge explicite et la célébration implicite. Dans une première séance d'étude d'ensemble du Corps, les poèmes seront envisagés dans leur dimension encomiastique, par le relevé et l'étude des procédés mis au service de l'éloge. La deuxième séance proposera l'étude comparée du sonnet de Malherbe et de la deuxième partie de l'ode de Vau (à partir du vers 31) pour montrer que l'éloge d'Henri IV se double d'une légitimité offerte à la nouvelle dynastie. La troisième séance consistera en une lecture analytique de la première partie du poème de Vau : la mise en évidence de l'engagement politique du poète poète, en évaluation formative, la rédaction d'un paragraphe de dissertation sur la dimension argumentative de la poésie. Un commentaire composé de l'ode de Ronsard sera l'objet de la quatrième séance. /

Epreuve : 10.1. Lettres Matière : 0559 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

afin de souligner le lien entre la gloire célébrée du souverain et la postérité de l'œuvre poétique. La cinquième séance proposera l'explication linéaire du texte de Marot, qui célèbre et légitime le jeu poétique. En évaluation, on soumet les élèves à une dissertation sur les fonctions de la poésie, à partir de la question de Marot :

" [...] Trouves-tu en rime art, qui serve aux gens [...] ? "

* * *

La première séance envisage le corpus dans sa globalité afin d'y étudier les procédés qui soutiennent l'éloge de la figure royale. Pour cela, on s'intéresse d'abord à l'énonciation et à la manière dont les poètes s'adressent au Roi. Apostrophe et tirade par Ronsard : " SIRE

Autre bien je ne désire,

Que d'apparaître à tes yeux" (v. 15-17),

il est en revanche tirade par les trois autres poètes ; Viau et Malherbe usent également de l'apostrophe, mais en ouverture de leur poème :

" Cher objet des Yeux et des cœurs,

Grand Roi" (Viau, v. 1, 2) ;

" Mon Roy" (Malherbe, v. 1), tandis que Ronsard et Marot retardent la mention du monarque, par la comparaison pour le premier - Henri II n'est mentionné

qu'au vers 9, après le père lui-même ; par une mention préalable de lui-même par Marot qui débute l'adresse au Roi au vers 4. La mention du Roi à la troisième personne permet d'inscrire son nom dans le poème : « Valois » (Ronsard, v. 7) ; « Henri » (Ronsard, v. 35) ; « Henri » (Viau, v. 31). Les poètes usent également de comparaisons pour sublimer le Roi, à la fois supérieur au père - « et quand vas floît, mieux que moi rûmamey » (Marot, v. 5) -, aux autres latrime entre « tous » et « vous » à la fin du sonnet de Malherbe singulariser le Roi -, aux autres Rois :

« Mais du nostre le grand heur
les autres d'autant surpasse
Que d'un rocher la grandeur
les flancs de la rive basse. »

(Ronsard, v. 49-52) et n'est comparable qu'à un dieu :

« Mais Henri sera le Dieu
Qui commença mon mettre. »

Enfin, on peut attirer l'attention des élèves sur les procédés de l'emphase : négation exceptive :

« les exploits vainqueurs

N'ont rien que de doux et d'auguste. »

(Viau, v. 2-3) ; métaphores mélioratives « grand arbre des rois » (Viau, v. 37) ; adjectifs gradués « le plus grand Roi » (Ronsard, v. 9). Un point de langue peut être développé sur les subordonnées circonstancielles, et notamment la distinction à la fois syntaxique et sémantique dans leur fonction d'éloge entre les hypothétiques (par exemple au vers 1 et 2^{ou 10 et 11} du sonnet de Malherbe) et les intensives consécutives (par exemple aux vers 12 et 13 du même poème). La distinction du « si » adverbe intensif et de la conjonction de subordination homonyme

peut être prolongée par l'étude du morphème
«quer» dans le même poème, tantôt outil de comparaison
au vers 1, adverbe exclamatif au vers 5, Conjonction de
subordination aux vers 10 et 13. Ce point de langage peut
être une entrée dans l'étude de ce texte, proposée
dans la deuxième séance, et en même temps vient
conclure l'étude des procédés rhétoriques mis au
service de la célébration du Roi, dans une démarche
qui rapproche le poète du Vassal.

La deuxième séance propose une étude comparée
du poème de Malherbe et de la seconde partie de
l'ode de Vian. Après avoir rappelé les caractéristiques
du sonnet, et les écarts formels que s'autorise
Malherbe - ^{souligné} quatrains qui n'ont pas les mêmes rimes,
première strophe en rimes croisées et non embrassées -
on montre que la structure du sonnet est
mise au service de l'éloge du Roi : la volta (v.9)
introduit une réserve à la joie des quatrains,
et le tercet (v.12-14) permet l'emphasis de la gloire
de Henri IV, présentée comme inégalable. Les deux
poèmes, s'ils sont adressés au même roi, n'adoptent
pas la même perspective temporelle : Malherbe lui
écrit à l'occasion de la naissance d'un enfant, tandis
que le Roi est déjà mort quand Vian rédige son ode.
Contrastent donc une perspective prospective,
Voie prophétique : « des choses futures

L'ecole d'Apollon apprend la vérité, (Malherbe, v.1,2)
et une approche rétrospective, comme le souligne
Vian en évoquant « devant sa mort » (v.50) et « aujourd'hui »
(v.52), marquant par les rimes croisées et la
paronomase le passage des « larmes » (v.51) aux
« armes » (v.53). La gloire espérée par Malherbe pour
les descendants de Henri résonne avec la légitimité
recherchée pour Louis XIII chez son ascendant par Vian.
Dans les deux cas, l'enjeu est la perpétuation
du pouvoir par les descendants de cette nouvelle

dynastie, qui doit établir sa continuité, généralement résumée par la formule « le Roi est mort, vive le Roi ». La référence à Troie dans le sommet de Malherbe, écho à la légende qui fait des Rois de France les descendants des Troyens, participe de cette entreprise de légitimation. Les deux poètes semblent aussi défendre la guerre (pour Vau) et la conquête (pour Malherbe), même si l'une est évitable - « à quel

C'est de vain
De venir rompre des murailles
Si vous l'avez dans votre sein »

(Vau, v. 46-48) ; l'autre vain :

« Toujours on dira qu'ils ne purent moins faire,
Puisqu'ils avaient l'honneur d'être sortis de vous... »

(Malherbe, v. 13-14). L'étude comparée de ces poèmes révèle qu'ils ne sont pas seulement des textes d'éloge, mais qu'ils ont une véritable dimension politique.

Henri IV, qui crée une nouvelle dynastie, a besoin d'asseoir sa légitimité, soutenue par la poésie qui peut jouer un rôle politique actif, qui sera confirmé par la lecture analytique de la première partie de l'ode de Vau.

Dans cette troisième séance, on cherche à rendre les élèves sensibles à la portée politique du poème de Vau. L'éloge de Louis XIII est finalement secondaire, vain de circonstance : certes le Roi est présenté comme apprécié et comme auteur d'« exploits Vainqueurs ». Surtout, le poète lui apporte son soutien et s'efforce à légitimer le conflit mené contre Marie de Médicis. Par un chiasme aux vers 10 et 11, le poète expose son opinion :

« Quoi que raisonne (A) le Conseil (B)
Se (B) pense (A) que les coups d'épée
Sont un salutaire appareil »

La négation exaptative aux vers 23 et 24 fait de la guerre la seule possibilité d'expression du pouvoir royal, effet soutenu par la métaphore de

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

« la bouche des communs... Au-delà de cet aspect argumentatif de défense de la guerre, le poème revêt une dimension sentencieuse : le père conseille le jeune roi, comme le marque l'emploi de l'impératif : « Usez moins de votre amitié » (v. 3) ou l'emploi de formules au présent grammatical (vers 25 à 27). Le poème est donc à lire dans sa double destination : il soutient certes la légitimité royale, mais veut aussi influencer le souverain. Le père s'affirme face au Roi, en révélant que celui-ci a besoin de son soutien. Une évaluation formative peut alors être proposée : rédiger un paragraphe de dissertation sur la dimension argumentative de la poésie. On attend des élèves qu'ils montrent que la poésie argumente à propos de l'histoire, mais qu'elle peut aussi chercher à influencer sur son cours.

Le Commentaire composé du texte de Ronsard, qui fait l'objet de la quatrième séance, permet de préciser le rôle du père. On ne revient pas trop longuement sur la célébration de Henri II, Roi guerrier comparé à Jupiter. On s'intéresse plutôt ici à la présentation que le père fait de lui-même, offrant tout ce qu'il possède, dans une logique de don espérant un contre-don. Chantant son privilège de célébrer le Roi, Ronsard s'autodésigne comme « le saint Hureleur de la gloire Et l'archer de la mémoire... »

La répétition de la structure du Complément du nom marque le lien entre le poète et le Roi. Dans l'épide, il s'adresse à la muse, attachée à son attribut, l'oxymorique « rose d'au », afin de célébrer la France - terme à la rime avec « espérance » dans une perspective qui est à la fois celle de la translatio studii et imperii et celle prônes par Du Bellay dans sa Défense et Illustration de la langue française. Au delà de lui-même, c'est la poésie que Ronsard célèbre : comparée à « du vin qui rûe dedans l'or » (vers 4), elle permet la synesthésie :

« Duquel la divine seille
Hummera cette merveille » (v. 27-28)

Les quatre derniers vers confirment la relation entre la gloire du Roi et la postérité poétique, marquée par le chiasme et les rimes embrassées : « par tout l'univers (A) / Devant ses ennemis vaincre (B) / Et pour ma guide apparaître (B) / Dessus le front de mes vers (A) »

Dans cette ode, le poète se met en scène et fait l'éloge de son art qui permet et accompagne la postérité des exploits du Roi.

La cinquième séance consiste en une explication linéaire de l'épître de Marot, qui vient légitimer le jeu poétique. Après une étude du titre, antithétique puisqu'il juxtapose une forme modeste (« petite épître ») et un destinataire prestigieux, on s'intéresse à la première strophe qui met en place le jeu poétique par les rimes équivoquées autour du mot « rimer », ce qui permet une coïncidence entre le mot et la chose. La virtuosité de Marot est telle qu'il faut aussi rimer. / 13

les premiers hémistiches des vers 1 et 6. L'alliteration en (R) et l'assonance de ravales dans les deux premiers vers renforcent encore le plaisir de l'écoute du poème. Ce jeu sur les sons crée un jeu sur les mots, puisque le poète use de nombreux néologismes. Un point deorgue sur la formation des mots, et notamment la préfixation et la suffixation, peut être envisagé. Le poème commence ainsi sur le jeu et le « je » du poète, présent aux deux premiers vers. L'adresse au Roi ne débute qu'au vers 4: Marot appelle à la « pitié » plutôt qu'à la protection, avant de feindre de dévaloriser l'œuvre poétique en la présentant comme dispensable, voire superflue. Se présentant comme modeste par rapport au roi opulent (v. 6-8), Marot dessine en creux l'image de la rareté de la fortune. Le poète n'est sûr que de ses vers; c'est donc la seule chose qu'il peut offrir au Roi. Reste à en estimer le prix, ce à quoi s'emploie Marot dans la dernière strophe, en rapportant un dialogue fictif. La question est feinte pour permettre la défense de la légitimité de la poésie. Le passé composé au vers 11 « as rimassé » permet un écho avec la première strophe et le présent « rimant » du vers 5: au-delà du jeu de déplacement morphologique du néologisme rendant au polyptote, le poète rapproche les sujets de ces deux verbes - le Roi et lui-même - et vient alors justifier le soutien de François I^{er} aux poètes en interrogeant l'utilité de la poésie: Certes, elle ne permet pas la richesse - ce qui était déjà annoncé par la première strophe - mais offre du « plaisir » (v. 16). La rime équivoquée entre « rimant » (v. 15) et « rime ayant » (v. 16) hémioque de la relation privilégiée entre le poète et l'auditeur, en même temps qu'elle illustre le plaisir phonique permis par la poésie. Le poète s'inscrit bien dans une logique démonstrative: « Vois-tu bien » (v. 13), « m'est avien » (v. 17) ; hypothétique du vers 15 « Car » au vers 19 souligné par ce « ou » forte

et permet de formuler la conclusion. la dévalorisation
"meindre rimer" (v.19) apparente Contraste avec la
sublimation opérée par le rapport attributif d'équivalence:
"C'est le plaisir". Dans la troisième strophe, le poète
revient à l'adresse au Roi, soulignant sa capacité
par l'hypothétique "si vous suppliez" (v.21), Contraste
à l'expression du but, vers 24. Dans les derniers vers,
le jeu est à son apogée avec les diverses variations
possibles du verbe "rimer", en même temps que
la démonstration est à son terme puisque le poète
a finalement montré "qu'il bien par rime on a".
Martial élève et légitime le jeu poétique en accentuant
la dimension ludique: la poésie est célébrée pour
le plaisir qu'elle offre.

En évaluation, on demande aux élèves de
réfléchir aux fonctions de la poésie, à partir de
la question de Martial "Traves-tu en rime ont

Qui serve aux gens?"
dont on fait un sujet de dissertation. On attend
qu'ils envisagent la fonction d'action politique
(à partir de l'ode de Virgile et de l'épique de la légitimité
politique dans le Serment de Malherbe), la fonction
de célébration (du Roi mais aussi d'elle-même, affir-
mable sur l'ode de Ronsard) et la fonction ludique,
qui vise le plaisir de l'auditeur (à partir de toutes les
références à la dimension musicale de la poésie, et
notamment l'épître de Martial).

* * *

En passant de la légitimité politique à la
légitimité poétique, les élèves ont pu envisager
différents rapports au temps: l'inscription historique,
la permanence et l'atemporalité. La lecture curieuse
des Antiquités de Rome de Du Bellay peut
permettre de prolonger cette réflexion sur le

Epreuve : 101 Matière : 0559 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

temps et le rapport à l'histoire. Les élèves ont aussi pu accéder à plusieurs niveaux de lecture grâce à la perception de l'implicite. On pourra conclure la séquence en allant jusqu'à suggérer que le poète est supérieur au Roi - Contrairement à ce qu'il affirme - car ce dernier est contraint au temporel. Cette dernière réflexion permettra une transition vers l'étude de la pièce de Ionesco, Le Roi se meurt, qui interroge la fin de l'existence humaine - à laquelle l'œuvre poétique survit.

Concours section : AGREGATION INTERNE LETTRES MODERNES

Epreuve matière : COMPOSITION S/TEXTES AUTEURS

N° Anonymat : A000001824

Nombre de pages : 16

15 / 20

.... /

